

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 AVRIL 2021 COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, LEROY Mickaël, TSCHENS Audrey, POISSONNET Séverine, FLAMBEAUX Mélanie, BERTAUX Alexandre, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

Procurations : GUERY Maud, EPIROTTI Florie

Absents : HENRY Mathieu, TRODOUX Cindy

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est Monsieur BERTAUX Alexandre.

Monsieur Le Maire salue le retour de Madame BEAUCAMP Florence et le travail qui a été effectué par le personnel en son absence.

Le compte-rendu du 2 avril est adopté à la majorité, abstention (Madame HENNEQUIN Annie et Monsieur LEROY Michaël pour absence).

Monsieur LANG Martial précise le sens de son abstention lors du vote des taux, considérant que ce dossier n'avait pas été présenté en commission finances.

TRAVAUX :

Travaux Cités des Cadres :

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis des cinq entreprises ayant répondu à cet appel d'offres et propose de retenir, en fonction de l'analyse des offres faites par notre maître d'œuvre, la société EUROVIA pour un montant de 598 610,50 € HT, soit 718 332,60 TTC.

A cela s'ajoutent les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise d'œuvre pour un montant total cumulé de 697 282, 57 € HT, soit 825 972,74 TTC, certains lots n'ont pas d'application de TVA (Eclairage Public et Télécom).

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité la décision de la CAO et retient la société EUROVIA.

Travaux rue Bordereaux, ruelles du Rendez-Vous et Cul du Four :

Cinq entreprises ont répondu à cet appel d'offres, et après renégociation, la CAO a décidé de retenir la société EUROVIA pour un montant de 323 804,35 € HT, soit 388 565,22 TTC en fonction de l'analyse des offres.

A cela s'ajoutent les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication, de maîtrise d'œuvre et branchements Véolia pour un montant total de 388 662,17 € HT, soit 462 275,21 € TTC, certains lots n'ont pas d'application de TVA (Eclairage Public et Télécom).

Monsieur LANG Martial s'interroge sur la position de l'UDAP quant à ces travaux.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de son avis défavorable quant à ce projet et de la nécessité d'organiser un rendez-vous avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France pour revoir ce dossier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de retenir la société EUROVIA pour ces travaux.

Travaux d'aménagement de l'école de la Demi-Lune et de la mairie :

Ils sont divisés en 9 lots, avec la réponse de 26 entreprises :

- DELGI CONSTRUCTIONS	31 234 €
- ERHMES	61 269 €
- LA FABRIC	23 621,66 €
- PROCESS AMIANTE	11 506,04 €
- DECOR'HOME	32 608,10 €
- HOULLE	12 305 €
- DECOSOLS	10 508,30 €
- DECOSOLS	11 446,50 €
- CANTARELLI	5 850 €
- LDV	29 200 €

sont retenues par la CAO pour un montant de 229 548,60 € TTC auquel s'ajoute un aléa de 5 % de 100 17,43 HT, pour un montant cumulé de 239 566,03 HT, soit 287 479,24 TTC.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de la CAO concernant ce projet.

Travaux route de l'Alma :

Le Conseil Municipal entérine la décision de la CAO de retenir la société JCTP pour la rénovation d'une partie de la route de l'Alma pour un montant de 36 919,10 € HT soit 44 302,92 € TTC.

FINANCES :

La conjoncture actuelle amène les collectivités territoriales à aider financièrement, plus qu'à la normale, les communes, afin que la reprise post Covid se fasse dans les meilleures conditions.

Le projet d'aménagement du site de la Balière, STREET WORKOUT et parcours de santé, pourrait être par la région Grand Est, subventionné à 30% et 30% par l'ANS pour la fourniture et la pose des installations. Des demandes sont faites aux autres collectivités. Le reste à charge pour la commune sera de 30 %.

Les sentiers seront aménagés dans le cadre d'un chantier jeunes au mois de juillet.

Pour information, seule la société IMAJ de la Meuse a répondu au projet dans sa globalité pour un montant de 48 594 € HT soit 58 312,80 € TTC auxquels s'ajoute la somme de 2 650 €. Le Conseil Municipal, sollicite à l'unanimité une subvention auprès de la Région Grand Est, de l'Agence Nationale des Sports, du Conseil Départemental et de la CCPL.

Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, présente les deux projets d'aménagement d'écluse sur le Faubourg Sainte Geneviève pour un montant de 21 727,63 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police.

Monsieur Lionel BIHIN demande à ce qu'une attention particulière soit portée à la réalisation de ces travaux.

GESTION :

Le Conseil Municipal, après avis du service des domaines, décide à la majorité (abstention de Madame Annie HENNEQUIN et Madame Mélanie FLAMBEAUX) de vendre le terrain situé rue du Canal à la société Ages et Vie pour y réaliser un projet d'accueil des personnes âgées aux prix de 20€ le mètre carré.

Monsieur Hervé FERRERO remercie au nom du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Pierre BRION et Monsieur DA COSTA pour le nettoyage des berges du canal en lieu et place des Voies Navigables de France, Monsieur Patrick BRAUN s'étant rapproché à ce sujet des services compétents. Monsieur Jean-Pierre BRION insiste, principalement pour le nettoyage du secteur du déversoir, où sont accumulés des troncs d'arbre.

Considérant la vente de la propriété voisine, le propriétaire du terrain rue des Tanneurs passait sur la voie verte pour accéder à son garage, ce qui est interdit. Le Conseil Municipal, décide à la majorité (abstention Monsieur Lionel BIHIN) de céder à l'euro symbolique la superficie de 5.50 x 11 ml ; les frais de bornage et notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal confie à l'étude de Maître BIHIN, la rédaction de l'acte notarié.

Après estimation de l'Office Nationale des Forêts, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention Monsieur BIHIN), d'acquérir une parcelle boisée de 17 ares 45 centiares lieu-dit les Horgnes cadastrée AI 93 au prix de 1 000 € et confie à Maître BIHIN le soin de rédiger l'acte notarié.

POINT AJOUTE :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le tirage des jurés d'assises.

Bureau 2 :	153	Monsieur HORLON Michel	11/09/1958
Bureau 1 :	0355	Madame DUMAY Nicole	25/03/1951
Bureau 2 :	141	Monsieur VOHNER Brice	18/12/1984
Bureau 1 :	0562	Madame IORI Christelle	19/02/1971
Bureau 1 :	0336	Monsieur DESCHAMPS Pierre	19/02/1950
Bureau 2 :	026	Monsieur DELEAU Pierre	24/07/1989

Suivent diverses informations :

Eric BELDJOUDI :

- Journée Nationale des véhicules d'époque le 25 avril
- Course nature Mouzon Run le 20 juin

- 13 et 14 juillet : bal, feux d'artifices et brocante
- 17 et 18 juillet : fête de la moto
- 17 et 18 septembre : arts et gastronomie

Steve JEUNESSE :

- Réouverture de la rue de la Poste lundi 26 avril
- Début des travaux pour le déversoir d'orage le 25 avril

Monsieur BRION :

- Appelle l'attention du Conseil Municipal sur le fait que des motos passent très rapidement et manquent de renverser des personnes sur la voie verte.

Madame Flambeaux :

- Demande à réinstaller deux bancs dans le secteur de Villemonttry.

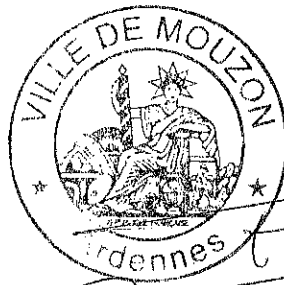
Monsieur LEROY :

- Demande une information sur les ordures ménagères et l'apport volontaire.

Séance levée à 21h45

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de séance
Alexandre BERTAUX



le Maire
Alain RENARD

Handwritten signatures of council members and the Mayor, including the Mayor's signature 'Alain RENARD' and several other illegible signatures.